

COMMUNE D'ALATA-DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N° 2011/ 16

SEANCE DU 6 AVRIL 2011

Date de la convocation :

1er avril 2011

Nombre de membres
composant l'Assemblée : **23**

Nombre de membres
en exercice : **23**

Nombre de membres
présents : **14**

Nombre de votants : **15**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance

Marie Jeanne DEFRANCHI

Le Conseil Municipal, convoqué dans les conditions de l'article L. 2121-11 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique ordinaire en Salle du Conseil Municipal – Mairie du village -, sous la présidence de **M. Etienne FERRANDI**, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS

MM. BONARDI, CAMPANA, Mmes CASTELLANI, DEFRANCHI, MM. DOMINICI, PELLEGRIN, *Adjoints au Maire*,
MM ALESANDRI, BASTELICA, BERTRAND, OLLIVE, Mmes PIETRI, POGGI, COQUILHAT-ROSSI, *Conseillers Municipaux*.

AVAIENT RESPECTIVEMENT DONNES POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM

M. ZONZA

à

M. BONARDI

ÉTAIENT ABSENTS

MM. BRUNI, CASASOPRANA, GUITERA, LUCIANI, MERY, MEZZACQUI, PERFETTINI, VALENTI, *Conseillers Municipaux*.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

DEMANDE DE FINANCEMENTS DANS LE CADRE
DE LA REALISATION DE TRAVAUX DE TERRASSEMENTS

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de poursuivre les travaux de recalibrage des voiries communales, en particulier la route de San Benedetto.

Il propose, dans ce cadre, -sur la base du détail estimatif établi par la société Corsovia, joint en annexe - de solliciter l'aide financière de la Collectivité Territoriale de Corse (dotation quinquennale) et du Département de la Corse du sud selon le plan de financement ci-dessous :

Opération	Montant HT €	Montant TTC €	Financiers	Montant subvention €	Participation de la commune € (montant non subventionné + TVA)
Divers Voirie et Terrassements	587 040,00	633 960,00	CTC	240 000	193 960,00 €
			Conseil Général	240 000	

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Sur exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré**

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant, le détail estimatif établi par la Corsovia,

Après, réunion de la commission des finances et du bureau des adjoints, le 30 mars 2010,

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

APPROUVE

les propositions ainsi formulées.

AUTORISE

le Maire à solliciter l'aide financière de la Collectivité Territoriale de Corse (au titre de la Dotation Quinquennale) et du Département de la Corse du sud, conformément au plan de financement ci-dessus.

PRECISE

que la part restante non subventionnée demeure à la charge de la commune ;
que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2011.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

.....
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

**Le Maire,
Etienne FERRANDI**